



Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) Séjour

Guide usager

Téléprocédure « Demande ou renouvellement d'un TSE pour usagers Citoyen UE »

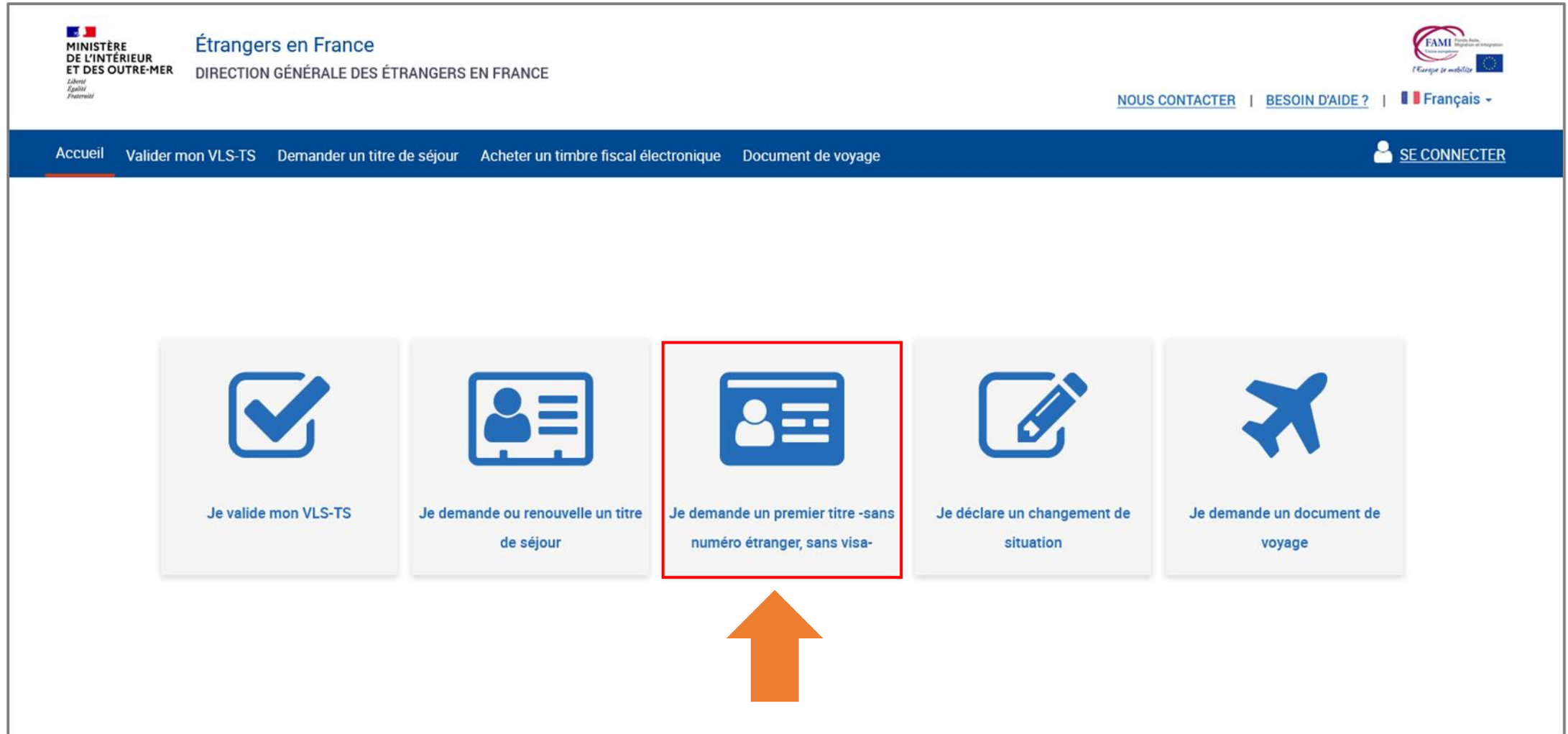
[MEMBRE DE FAMILLE DE RESSORTISSANT CITOYEN UE / EEE / SUISSE DEMANDANT UN TSE
POUR LUI-MÊME] – PREMIERE DEMANDE


USAGER SANS NUMERO ETRANGER


*TSE : Titre de séjour pour étranger


DGEF






1 - ACCES A LA DÉMARCHE PAR LA BRIQUE « Je n'ai pas de numéro étranger et souhaite faire une 1^{ère} demande »




 **Étrangers en France**
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

 **NOUS CONTACTER** | **BESOIN D'AIDE ?** | Français ▾


[Accueil](#) | [Valider mon VLS-TS](#) | [Demander un titre de séjour](#) | [Acheter un timbre fiscal électronique](#) | [Document de voyage](#) |  [SE CONNECTER](#)


-  Je valide mon VLS-TS
-  Je demande ou renouvelle un titre de séjour
-  Je demande un premier titre -sans numéro étranger, sans visa-
-  Je déclare un changement de situation
-  Je demande un document de voyage


2 – CRÉATION D'UN COMPTE ANEF – SAISIE DU MAIL DU DEMANDEUR

 **MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

 **FAMI**
Fédération Française des Associations de Migrants
Immigrés en France

[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) |  Français -

[Accueil](#) | [Valider mon VLS-TS](#) | [Demander un titre de séjour](#) | [Acheter un timbre fiscal électronique](#) | [Document de voyage](#) |  [SE CONNECTER](#)

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

Compléter les renseignements suivants pour accéder à vos services.

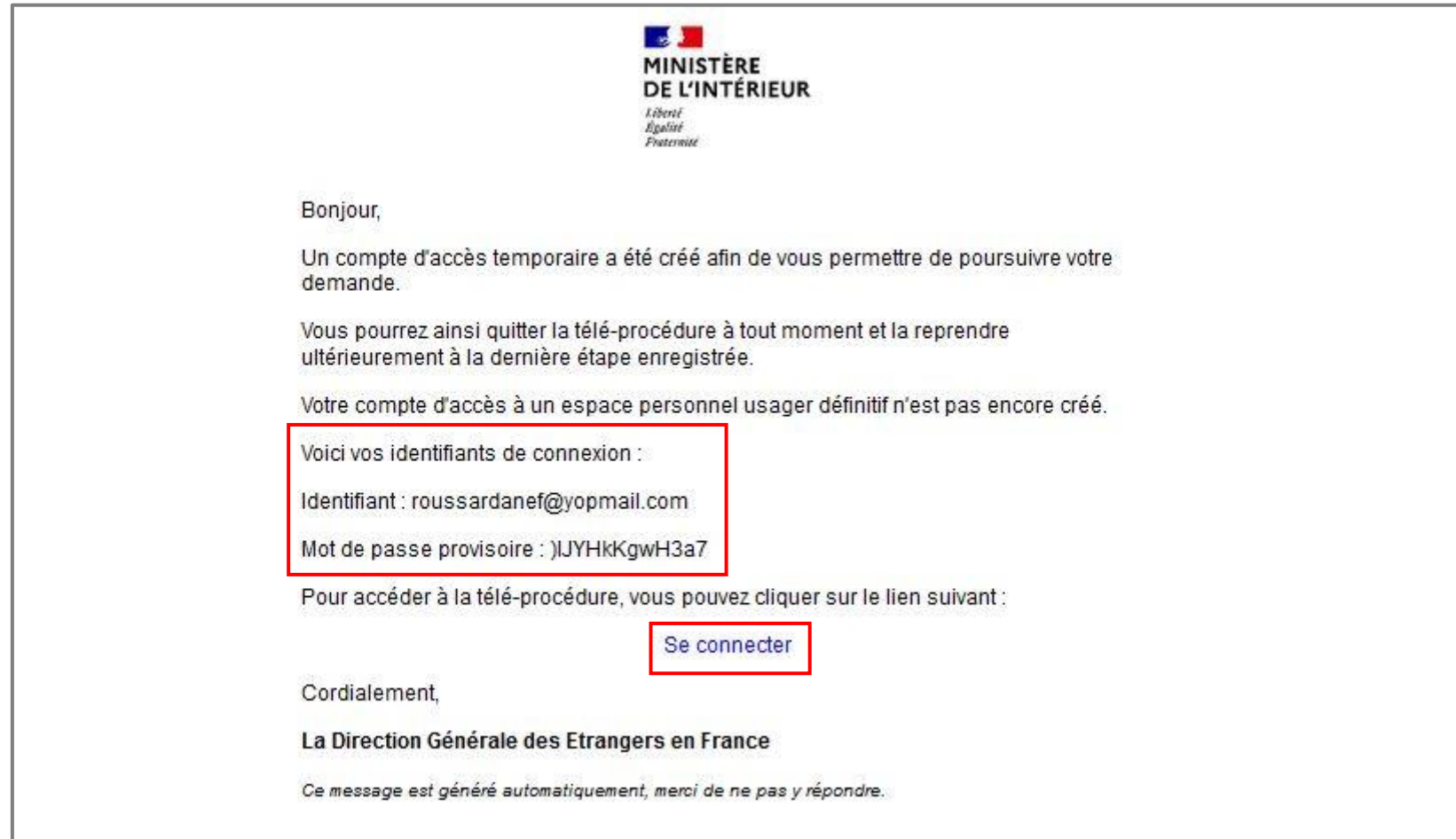
Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Adresse email * :

Confirmation de l'adresse email * :


3 – CRÉATION D'UN COMPTE ANEF – RECEPTION D'UN MOT DE PASSE PROVISOIRE

Mail reçu par l'utilisateur avec son identifiant et son mot de passe provisoire. Il doit cliquer sur « Se connecter »




4 – CRÉATION D'UN COMPTE ANEF – REINITIALISATION DU MOT DE PASSE

Après avoir cliqué sur « Se connecter », l'utilisateur est redirigé vers le site pour réinitialiser son mot de passe



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE



[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) | [FRANÇAIS](#) ▾

Réinitialisation du mot de passe

Votre mot de passe doit être réinitialisé. Merci de renseigner un nouveau mot de passe, qui doit faire au moins 8 caractères avec au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.


Nouveau mot de passe :

Confirmation du mot de passe :



Valider mon mot de passe


5 – CHOISIR LE TYPE DE DEMANDE QUE L'USAGER SOUHAITE DÉPOSER


Cliquer sur « Car je suis citoyen UE » puis sur « Salarié»

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

**FAMI** Agence nationale
de l'immigration et de l'intégration
L'Europe se mobilise 

[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) |  Français ▾

[Accueil](#) [Demander la nationalité française](#) [Acheter un timbre fiscal électronique](#) [Je demande une autorisation de travail](#) [Déclarer un changement](#) [Document de voyage](#)  testanefinconnu@yopmail.com

Je n'ai pas de numéro d'étranger et je souhaite faire une première demande en ligne :

Car j'ai des attaches familiales en France

Car je suis citoyen de l'union européenne, de l'espace économique européen ou suisse ou membre de famille d'un citoyen de l'union européenne, de l'espace économique européen ou suisse

En tant que salarié

En tant qu'étudiant

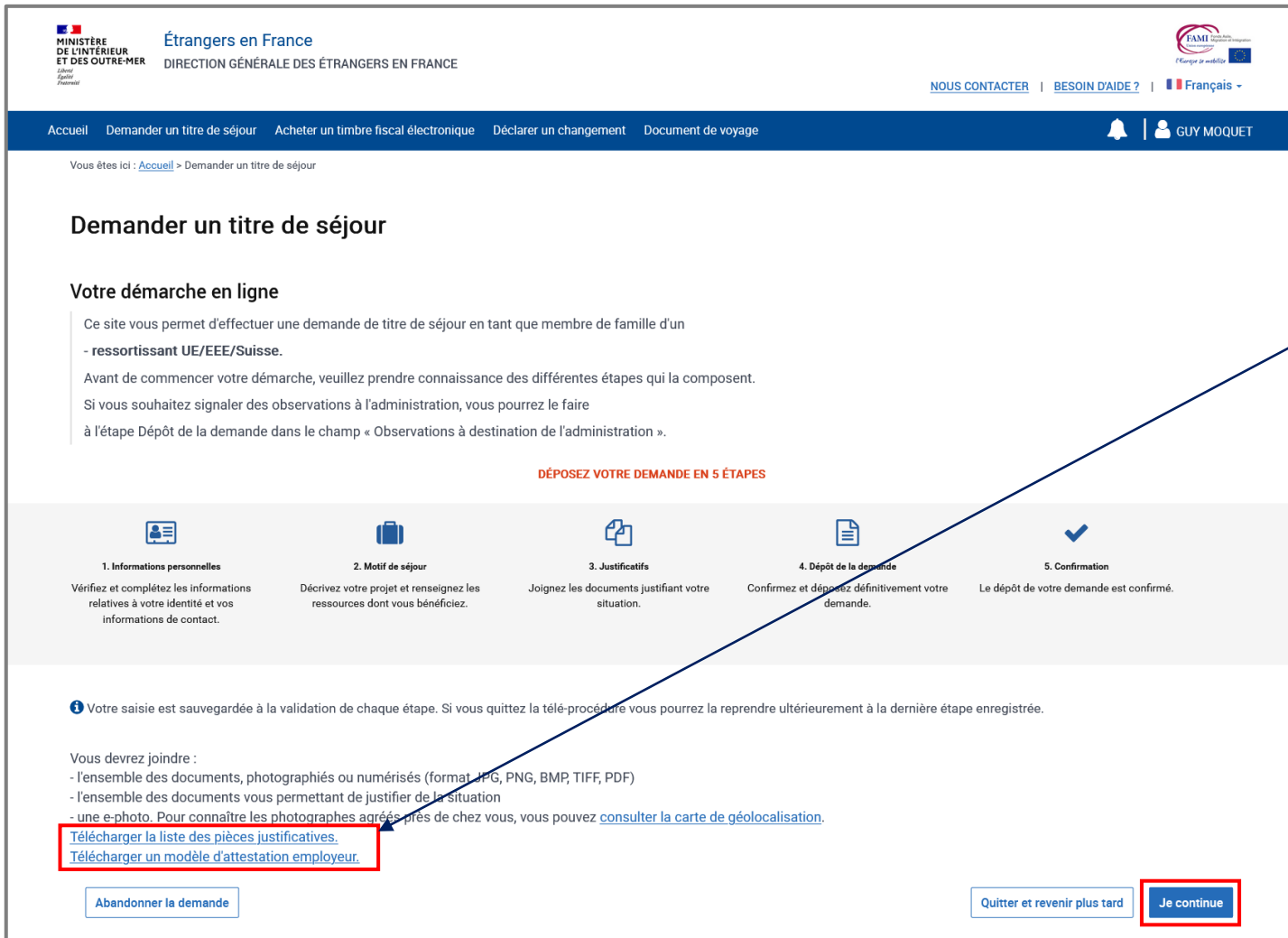
En tant que non salarié

En tant que retraité ou inactif

En tant que membre de famille

6 – AFFICHAGE DE PAGE DE PRÉAMBULE

Cliquer sur le bouton « Je continue »



Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) | Français ▾

Accueil Demander un titre de séjour Acheter un timbre fiscal électronique Déclarer un changement Document de voyage

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

Demander un titre de séjour

Votre démarche en ligne

Ce site vous permet d'effectuer une demande de titre de séjour en tant que membre de famille d'un
- ressortissant UE/EEE/Suisse.

Avant de commencer votre démarche, veuillez prendre connaissance des différentes étapes qui la composent.

Si vous souhaitez signaler des observations à l'administration, vous pourrez le faire
à l'étape Dépôt de la demande dans le champ « Observations à destination de l'administration ».

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE EN 5 ÉTAPES

- 1. Informations personnelles**
Vérifiez et complétez les informations relatives à votre identité et vos informations de contact.
- 2. Motif de séjour**
Décrivez votre projet et renseignez les ressources dont vous bénéficiez.
- 3. Justificatifs**
Joignez les documents justifiant votre situation.
- 4. Dépôt de la demande**
Confirmez et déposez définitivement votre demande.
- 5. Confirmation**
Le dépôt de votre demande est confirmé.

i Votre saisie est sauvegardée à la validation de chaque étape. Si vous quittez la télé-procédure vous pourrez la reprendre ultérieurement à la dernière étape enregistrée.

Vous devrez joindre :

- l'ensemble des documents, photographiés ou numérisés (format : JPG, PNG, BMP, TIFF, PDF)
- l'ensemble des documents vous permettant de justifier de la situation
- une e-photo. Pour connaître les photographes agréés près de chez vous, vous pouvez [consulter la carte de géolocalisation](#).

[Télécharger la liste des pièces justificatives.](#)
[Télécharger un modèle d'attestation employeur.](#)

[Abandonner la demande](#) [Quitter et revenir plus tard](#) [Je continue](#)

La liste des pièces justificatives à fournir par l'utilisateur est téléchargeable ici

DEPÔT DE LA DEMANDE

5 ÉTAPES

ÉTAPE 1 : VÉRIFIER LES INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR (1/2)

Un nom d'usage peut être ajouté si nécessaire

Je vérifie les informations personnelles que j'ai fournies

▾ ÉTAT CIVIL

i Les informations d'état civil ne sont pas modifiables. Si ces informations ne sont plus à jour, veuillez indiquer lesquelles dans le champ « Observations à destination de l'administration » à l'étape Dépôt de la demande.

Nom de naissance :

Van hute

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Ruth

Sexe :

Féminin

Date de naissance :

30/12/1965

Pays de naissance :

Belgique

Lieu de naissance :

Brussel

Nationalité :

Belge

ÉTAPE 1 : VÉRIFIER LES INFORMATIONS PERSONNELLES DU DEMANDEUR (2/2)

Vérifier l'adresse (si changement d'adresse) et indiquer un numéro de téléphone pour contacter l'utilisateur

- ADRESSE

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Adresse * :

Vous résidez outre-mer et vous ne trouvez pas votre adresse dans les suggestions d'adresse qui vous sont proposées.

Numéro de voie :

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :
59000

Ville :
LILLE

Pays :
FRANCE

Code INSEE :
59350

- INFORMATIONS DE CONTACT

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Il s'agit des informations de contact utilisées pour l'ensemble des contacts avec l'administration dans le cadre de cette démarche.

Email :
vanhute@yopmail.com

Téléphone * :

< Revenir à l'étape précédente Abandonner la demande

Quitter et revenir plus tard **Enregistrer et poursuivre >**



ATTENTION

Si l'utilisateur a déménagé, il doit d'abord déclarer son changement d'adresse sur l'ANEF avant de demander le renouvellement de son titre.

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (1/9)

Vérifier le motif de séjour et la durée de séjour de l'utilisateur : indiquer l'activité de l'accueillant en France et si votre présence en France est supérieure à 5 ans ou non

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

NOUS CONTACTER | BESOIN D'AIDE ? | Français

Accueil Demander un titre de séjour Acheter un timbre fiscal électronique Déclarer un changement Document de voyage

Vous êtes ici : Accueil > Demander un titre de séjour

Demander un titre de séjour

1 Informations personnelles 2 **Motif de séjour** 3 Justificatifs 4 Dépôt de la demande 5 Confirmation

Je renseigne mon motif de séjour

MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Sélection menu déroulant

Étudiant
Salarié en activité
Salarié en cessation involontaire d'activité
Non salarié en activité
Non salarié en cessation involontaire d'activité
Retraité ou inactif

DURÉE DU SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Êtes-vous en France depuis plus de 5 ans ? * :

Oui Non

< Revenir à l'étape précédente Abandonner la demande Quitter et revenir plus tard Enregistrer et poursuivre >

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (2/9)

Indiquer l'activité de l'accueillant

Lorsque l'accueillant est étudiant, le membre de famille faisant la demande de titre ne peut pas être un ascendant du conjoint ou de l'accueillant ni les descendants du conjoint et ceux de l'accueillant s'ils ne sont pas à sa charge.

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Étudiant

Veuillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant * :

- Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin**
La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée. Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.
- Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant**
Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.
- Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant**
Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité

Veuillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant * :

- Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin**
La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée. Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.
- Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint**
Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.
- Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant**
Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.
- Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint**
Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (3/9)

Indiquer votre situation vis-à-vis de l'accueillant puis confirmer son identité : cas de l'accueillant européen

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité ▼

Veillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant * :

Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin

La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée.
Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant

Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint

Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

INFORMATIONS SUR L'ACCUEILLANT CITOYEN EUROPÉEN

Nom * :

Prénom(s) :

+ Ajouter un prénom

Date de naissance * :

Jour : JJ Mois : MM Année : AAAA

Nationalité(s) * :

N° Étranger :

INFORMATIONS SUR L'ACCUEILLANT CITOYEN EUROPÉEN

Nom :

STUTCH

Prénom(s) :

Virgil

Date de naissance :

05/08/1987

Nationalité(s) * :

Polonaise ▼

N° Étranger :

5903006581

Que l'accueillant soit un conjoint, un descendant, un ascendant ou une personne à charge, et s'il a un titre de séjour, donc un numéro étranger, il faut confirmer son identité.

L'accueillant peut aussi être un Européen sans titre de séjour. Il faut donc indiquer ses informations sans numéro étranger et ne pas confirmer.

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (4/9)

Indiquer votre situation vis-à-vis de l'accueillant puis confirmer son identité : cas de l'accueillant conjoint et français

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité ▼

Veillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant * :

Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin

La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée.
Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant

Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint

Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

INFORMATIONS SUR L'ACCUEILLANT CITOYEN EUROPÉEN

Nom * :

Prénom(s) :

+ Ajouter un prénom

Date de naissance * :

Jour : JJ Mois : MM Année : AAAA

Nationalité(s) * :

N° Étranger :

[Confirmer les informations](#)

INFORMATIONS SUR L'ACCUEILLANT CITOYEN EUROPÉEN

Nom :

STUTCH

Prénom(s) :

Virgil

Date de naissance :

05/08/1987

Nationalité(s) * :

Polonaise ▼

N° Étranger :

5903006581

[✕ SUPPRIMER LES INFORMATIONS](#)

Que l'accueillant soit un conjoint, un descendant, un ascendant ou une personne à charge, et s'il a un titre de séjour, donc un numéro étranger, il faut confirmer son identité.

L'accueillant peut aussi être Français. Si l'accueillant est Français, le membre de famille est obligatoirement un conjoint avec lequel il aura du vivre dans un autre Etat membre plus de trois mois. Il faut donc indiquer ses informations (sans numéro étranger) et ne pas confirmer.

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (5/9)

Indiquer votre situation vis-à-vis de l'accueillant puis confirmer son identité : cas du membre de famille qui est un descendant de l'accueillant

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité ▼

Veuillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant * :

Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin

La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée. Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant

Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint

Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

INFORMATIONS SUR L'ACCUEILLANT CITOYEN EUROPÉEN

Nom * :

Prénom(s) :

[+ Ajouter un prénom](#)

Date de naissance * :

Jour : JJ Mois : MM Année : AAAA

Nationalité(s) * :

N° Étranger :

[Confirmer les informations](#)

Lien de parenté * :

Sélection menu déroulant ▼

Si vous êtes le descendant direct de votre accueillant, en plus de confirmer l'identité, vous devez indiquer votre lien de parenté : père, mère ou autre

Lien de parenté * :

Sélection menu déroulant ▼

Père

Mère

Autre

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (6/9)

Indiquer les liens personnels et familiaux de l'utilisateur : que l'accueillant soit un conjoint, un descendant direct, un ascendant direct ou une personne à charge, il faut déclarer les éventuels enfants à charge

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité

Veuillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant :

Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin

La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée.
Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant

Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint

Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Quelle est votre situation familiale ? * :

ENFANTS

Avez-vous des enfants à votre charge ? *

Oui Non

Avez-vous des enfants à la charge de votre conjoint ? *

Oui Non

ENFANTS

Avez-vous des enfants à votre charge ? *

Oui Non

Avez-vous des enfants à la charge de votre conjoint ? *

Oui Non

ENFANTS

Avez-vous des enfants à votre charge ? *

Oui Non

Enfant 1

Nom de naissance * :

Prénom(s) :

+ Ajouter un prénom

Quel est le sexe de votre enfant ? *

Masculin Féminin

Date de naissance * :

Jour : JJ Mois : MM Année : AAAA

Nationalité(s) * :

+ Ajouter une nationalité

Où réside votre enfant ? *

En France A l'étranger

Ajouter un enfant

Si l'utilisateur a des enfants à sa charge ou à celle de son conjoint, il doit remplir les informations du mineur. Il peut également déclarer plusieurs enfants.

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (7/9)

Indiquer les liens personnels et familiaux de l'utilisateur : que l'accueillant soit un conjoint, un descendant direct, un ascendant direct ou une personne à charge, il faut déclarer sa situation familiale

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité

Veillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant

Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin

La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée.
Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant

Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint

Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Quelle est votre situation familiale actuelle ? * :

ENFANTS

Avez-vous des enfants à votre charge ? *

Oui Non

Avez-vous des enfants à la charge de votre conjoint ? *

Oui Non

Concubin(ne)
Divorcé(e)
Marié(e)
Pacsé(e)
Séparé(e)
Veuf(ve)

ⓘ Ce champ est obligatoire.

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Quelle est votre situation familiale actuelle ? * :

Marié(e)

Date de début de l'union * :

Jour : Mois : Année :

20

Avril

2022

Pays de l'union * :

France

Si l'utilisateur est marié, pacsé ou en concubinage, il doit indiquer la date et le pays de l'union. En revanche, s'il est en concubinage, divorcé, séparé ou veuf, il n'a rien à indiquer.

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (8/9)

Indiquer les liens personnels et familiaux de l'utilisateur : cas particulier pour les membres de famille qui sont sur le territoire depuis moins de 5 ans et mariés avec un Français

Je renseigne mon motif de séjour

▼ MOTIF DE SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

L'activité de votre accueillant en France * :

Salarié en activité

Veuillez sélectionner l'option correspondant à votre situation vis-à-vis de l'accueillant * :

Conjoint, Partenaire enregistré, Concubin

La relation que vous avez avec votre concubin doit dater de plusieurs années et être dûment attestée.
Votre relation avec votre partenaire enregistré doit dater d'au moins un an.

Descendant direct (exemple : enfant) de l'accueillant ou de son conjoint

Si vous êtes âgé de 21 ans ou plus, vous devez être à la charge de votre accueillant.

Personne à charge ou gravement malade ayant un lien de parenté avec l'accueillant

Vous avez un lien de parenté avec votre accueillant qui doit vous prendre en charge personnellement pour des raisons de santé graves ou qui vous prend en charge dans votre pays de provenance ou vous faites partie du ménage de ce dernier.

Ascendant direct (exemple : père, mère) de l'accueillant à sa charge ou à la charge de son conjoint

Votre ascendant ou son conjoint vous prend en charge.

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Quelle est votre situation familiale actuelle ? * :

Marié(e)

Date de début de l'union * :

Jour :

Mois :

Année :

20

Avril

2022

Pays de l'union * :

France

▼ DURÉE DU SÉJOUR

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Êtes-vous en France depuis plus de 5 ans ? * :

Oui

Non

Si l'utilisateur est marié avec un Français et qu'il est en France depuis moins de 5 ans, on lui demande s'il a séjourné dans un autre état de l'UE, l'EEE ou la Suisse

ÉTAPE 2 : VÉRIFIER LES MODALITES DU SEJOUR (9/9)

Indiquer le séjour dans un autre état de l'UE, l'EEE ou la Suisse : cas particulier pour les membres de familles qui sont sur le territoire depuis moins de 5 ans et mariés avec un Français

Si l'utilisateur est avec un Français et qu'il est sur le territoire depuis moins de 5 ans, on lui demande s'il a séjourné dans un autre état de l'UE, EEE ou la Suisse

▼ SÉJOUR DANS UN AUTRE ÉTAT DE L'UE/EEE/SUISSE

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Avez-vous séjourné dans un autre État de l'UE/EEE/Suisse avec votre conjoint français ? * :

- Oui j'ai séjourné dans un autre État de l'UE/EEE/Suisse avec mon conjoint français.
- Non, je suis resté(e) en France.

▼ SÉJOUR DANS UN AUTRE ÉTAT DE L'UE/EEE/SUISSE

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Avez-vous séjourné dans un autre État de l'UE/EEE/Suisse avec votre conjoint français ? * :

- Oui j'ai séjourné dans un autre État de l'UE/EEE/Suisse avec mon conjoint français.

Durée du séjour * : mois


- Non, je suis resté(e) en France.

▼ SÉJOUR DANS UN AUTRE ÉTAT DE L'UE/EEE/SUISSE

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Avez-vous séjourné dans un autre État de l'UE/EEE/Suisse avec votre conjoint français ? * :

- Oui j'ai séjourné dans un autre État de l'UE/EEE/Suisse avec mon conjoint français.
- Non, je suis resté(e) en France.

 Vous n'êtes pas concerné par ce titre. Appelez votre préfecture pour vous aider dans votre démarche.

Si l'utilisateur et son conjoint ont séjourné dans un Etat UE/EEE/Suisse pendant une durée inférieure ou égale à 3 mois, ils doivent se rediriger vers une autre procédure ou contacter leur préfecture.
Ils seront vraisemblablement redirigés vers la procédure « Conjoint français » du droit commun

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – INFORMATIONS PERSONNELLES (1/1)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant les informations personnelles

▼ INFORMATIONS PERSONNELLES

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

ÉTAT CIVIL

Passeport ou carte d'identité *

Veillez joindre les pages de votre passeport relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas.

[Joindre un document](#)

Photographie d'identité récente

Si vous disposez d'une photo et d'une signature numériques, veuillez renseigner ci-dessous le numéro ephoto figurant sur votre planche de photos d'identité. Si vous ne disposez pas encore de ephoto, [vous pouvez localiser un service photo et signature numériques en suivant ce lien](#).

Numéro ephoto * :

[Confirmer le numéro ephoto](#)

DOMICILIATION

Déclaration relative au domicile datant de moins de 6 mois *

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivants :

- Une facture d'électricité, gaz, eau, internet, fixe ou mobile ;
- ou une copie du bail de location ;
- ou une copie d'une quittance de loyer ou de taxe d'habitation.

Si hébergement à l'hôtel :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivants :

- Une attestation de l'hôtelier ;
- Une copie de la facture du dernier mois.

Si hébergement chez un particulier :

Veillez joindre un des justificatifs de domicile suivants :

- Une attestation de l'hébergeant datée et signée ;
- Une copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de sa carte de séjour ;
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant si l'adresse inscrite sur sa carte d'identité n'est plus à jour.

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – SEJOUR DANS UN AUTRE ETAT (1/1)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le séjour dans un autre état : cas particulier pour les membres de familles qui sont en France depuis moins de 5 ans et mariés avec un Français

▾ SÉJOUR DANS UN AUTRE ÉTAT DE L'UE/EEE/SUISSE

VOTRE DROIT AU SÉJOUR

Carte de séjour délivrée par l'autre pays UE/EEE/Suisse *

Veillez joindre :

- La carte de séjour portant la mention "Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne" (dans la langue du pays de délivrance) que vous avez pu obtenir dans l'autre pays UE/EEE/Suisse où vous avez résidé plus de 3 mois avec votre conjoint français.

Je ne possède pas de Carte de séjour délivrée par l'autre pays UE/EEE/Suisse

▾ SÉJOUR DANS UN AUTRE ÉTAT DE L'UE/EEE/SUISSE

VOTRE DROIT AU SÉJOUR

Carte de séjour délivrée par l'autre pays UE/EEE/Suisse

Veillez joindre :

- La carte de séjour portant la mention "Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne" (dans la langue du pays de délivrance) que vous avez pu obtenir dans l'autre pays UE/EEE/Suisse où vous avez résidé plus de 3 mois avec votre conjoint français.

Je ne possède pas de Carte de séjour délivrée par l'autre pays UE/EEE/Suisse

Justificatif de la continuité de votre séjour pendant 3 mois *

Veillez joindre tout document prouvant votre séjour pendant plus de 3 mois dans l'autre état avec votre conjoint français, par exemple :

- Quittance de loyer ou de charges
- Factures ...

DROIT AU SÉJOUR DE L'ACCUEILLANT

Justificatif de la continuité de résidence pendant 3 mois *

Veillez joindre tout document prouvant le séjour de votre conjoint français pendant plus de 3 mois dans l'autre état, par exemple :

- Quittance de loyer ou de charges
- Factures ...

Si l'utilisateur est marié avec un Français et qu'il est en France depuis moins de 5 ans, on lui demande s'il a séjourné dans un autre état de l'UE, EEE ou la Suisse

Si le membre de famille ne possède pas de carte de séjour délivrée par l'autre pays UE/EEE/Suisse, il doit cocher cette case. Il devra donc joindre d'autres justificatifs.

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX (1/4)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant les liens personnels et familiaux : mariage, pacsé ou concubinage

Si vous vous déclarez marié, pacsé ou en concubinage, il faudra joindre les justificatifs en lien avec votre situation.

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

LIENS AVEC L'ACCUEILLANT

Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Vous êtes marié(e) *

Veillez fournir le justificatif suivant :

- Extrait d'acte de mariage

[Joindre un document](#)

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Vous êtes un partenaire enregistré (ou pacsé(e) *

Veillez fournir les justificatifs suivants :

- Convention de Pacs ou de partenariat enregistré étranger
- Attestation de non-dissolution du Pacs ou du partenariat enregistré étranger
- Justificatifs établissant la vie commune sur 1 an (relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun, etc.)

[Joindre un document](#)

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Vous êtes en union libre (concubinage) *

Veillez fournir les justificatifs suivants :

- Certificat de concubinage
- Justificatifs établissant la vie commune sur 5 ans (cette durée peut être réduite en cas de naissance d'un enfant commun avec le concubin) : 1 document par année : relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun, etc.

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX (2/4)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant les liens personnels et familiaux :
accueillant français ou européen sans titre de séjour

Accueillant français ou européen sans TSE

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

IDENTITÉ DE L'ACCUEILLANT

Passeport ou carte d'identité de l'accueillant *

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Passeport en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
- Carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Certificat de nationalité française de moins de 6 mois.

Joindre un document

LIENS AVEC L'ACCUEILLANT

• Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Vous êtes marié(e) *

Veillez fournir le justificatif suivant :

- Copie intégrale de l'acte de mariage (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français).

Joindre un document

Lorsque l'accueillant est Français ou Européen sans TSE, il est demandé de joindre un document d'identité.

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX (3/4)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant les liens personnels et familiaux :
le membre de famille est une personne à charge ou un ascendant

**Le membre de famille est
une personne à charge**

**Le membre de famille
est un ascendant**

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

LIENS AVEC L'ACCUEILLANT

Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Lien familial *

Veillez fournir un justificatif prouvant le lien familial avec l'accueillant, par exemple :

- Extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Acte d'état civil (par exemple : extrait d'acte de mariage ; convention de Pacs ou de partenariat enregistré étranger ; certificat de concubinage ...)

[Joindre un document](#)

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

LIENS AVEC L'ACCUEILLANT

Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Lien de parenté avec votre enfant *

Veillez fournir le justificatif suivant :

- Acte de naissance de l'enfant (copie intégrale ou extrait avec filiation)

Si c'est le conjoint de votre enfant qui vous prend en charge, veuillez également fournir :

- Une photocopie du passeport du conjoint de votre enfant (pages relatives à l'état civil) ou un document justifiant sa nationalité (attestation consulaire)
- un justificatif prouvant la relation entre votre enfant et son conjoint (e.g. extrait d'acte de mariage)

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX (4/4)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant les liens personnels et familiaux :
le membre de famille est un descendant

Le membre de famille est un descendant (si l'accueillant est étudiant)

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

LIENS AVEC L'ACCUEILLANT

• Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Lien de parenté *

Veillez fournir le justificatif suivant :

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant (copie intégrale ou extrait avec filiation)

[Joindre un document](#)

Le membre de famille est un descendant (si l'accueillant a une autre activité qu'étudiant)

LIENS PERSONNELS ET FAMILIAUX

LIENS AVEC L'ACCUEILLANT

• Si les documents ne sont pas en français il est préférable de joindre une traduction. [Consulter la liste des traducteurs agréés.](#)

Lien de parenté et familial *

Veillez fournir un justificatif prouvant le lien de parenté avec l'accueillant, par exemple :

- Extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Acte d'état civil (par exemple : extrait d'acte de mariage, convention de Pacs ou de partenariat enregistré étranger, certificat de concubinage ...)

Dans le cas où votre ascendant est le conjoint du ressortissant UE/EEE/Suisse, veuillez également fournir :

- Une photocopie du passeport du conjoint de votre parent (pages relatives à l'état civil) ou un document justifiant sa nationalité (attestation consulaire)
- Un justificatif prouvant la relation entre le ressortissant UE/EEE/Suisse et votre parent (Extrait d'acte de mariage ou de l'union ou du partenariat enregistré (PACS))

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SEJOUR (1/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du droit de séjour permanent : droit au séjour de l'accueillant et continuité de séjour du membre de famille pendant 5 ans

MOTIF DE SÉJOUR

DROIT AU SÉJOUR DE L'ACCUEILLANT

Justificatifs du droit au séjour durant les 5 années précédentes *

Veillez joindre **pour chaque année** et selon le motif de séjour :

- Un justificatif du lien familial (un seul document pour les 5 années)
- Les justificatifs du droit de séjour de l'accueillant. [Télécharger la liste des pièces justificatives](#) selon le motif de son séjour : en qualité de salarié, non salarié, étudiant, retraité ou inactif.

Année 1 *

[Joindre un document](#)

Année 2 *

[Joindre un document](#)

Année 3 *

[Joindre un document](#)

Année 4 *

[Joindre un document](#)

Année 5 *

[Joindre un document](#)

L'utilisateur doit justifier du droit de séjour de l'accueillant durant les 5 années précédentes (sauf si l'accueillant est Français ou a un titre de séjour permanent). Le titre de séjour UE inférieur ou égal à 7 mois peut permettre la justification du droit au séjour pendant la période du titre.

L'utilisateur qui déclare avoir passé plus de 5 ans sur le territoire français doit justifier de sa continuité de séjour.

MOTIF DE SÉJOUR

CONTINUITÉ DE VOTRE SÉJOUR

Justificatifs de la continuité de votre résidence pendant 5 ans en France *

Veillez joindre un justificatif par semestre prouvant le séjour continu :

- facture d'électricité, gaz, eau, internet, fax ou mobile ;
- quittance de loyer ou de charge

La continuité de séjour n'est pas affectée :

- par une absence maximale de 12 mois consécutifs pour une raison importante telle qu'une grossesse, un accouchement, une maladie grave, des études, une formation professionnelle ou un détachement professionnel à l'étranger
- par l'absence supérieure à 6 mois pour l'accomplissement des obligations militaires.

En cas d'absence du territoire français motivée par l'une des raisons évoquées ci-dessus :
Veillez joindre le justificatif correspondant à votre situation :

- Une attestation d'emploi
- Une attestation de suivi de formation
- Certificat militaire
- Certificats médicaux

Année 1 *

[Joindre un document](#)

Année 2 *

[Joindre un document](#)

Année 3 *

[Joindre un document](#)

Année 4 *

[Joindre un document](#)

Année 5 *

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SEJOUR (2/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du séjour : cas particulier de l'accueillant français

Accueillant français

DROIT AU SÉJOUR DE L'ACCUEILLANT

Justificatifs de la résidence en France

Tout document prouvant la résidence en France de votre conjoint français, par exemple :

- Quittances de loyer ou de charges
- Factures
- Document administratif
- Etc.

Joindre un document

Si l'accueillant est Français, il n'a pas à justifier de son séjour durant les 5 années précédentes. Il doit juste prouver qu'il réside en France.

Il n'aura pas non plus à joindre des documents liés à son activité (prise en charge, assurance maladie, attestation employeur, maintien de droit, etc.) ou à ses ressources.

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SÉJOUR (3/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du séjour : cas particulier de l'accueillant qui possède un titre permanent de 10 ans

L'accueillant possède un titre permanent



▾ MOTIF DE SÉJOUR

DROIT AU SÉJOUR DE L'ACCUEILLANT

- L'attestation sur l'honneur certifie que le demandeur ne s'est pas absenté du territoire pendant plus de deux ans consécutifs depuis l'obtention de son titre de séjour permanent :
 - [Télécharger le modèle d'attestation de continuité de résidence.](#)

Joindre un document

Si l'accueillant a un titre permanent, le membre de famille n'a pas à justifier du droit au séjour de son accueillant sur les 5 années précédentes. L'accueillant doit toutefois attester sur l'honneur qu'il ne s'est pas absenté du territoire pour une période de plus de 2 années consécutives.

De plus si ce dernier est inactif ou retraité, il n'a pas à justifier de ses ressources ou de sa souscription à l'assurance maladie.

Si l'accueillant a un titre de séjour Citoyen UE avec un début de validité inférieur ou égal à 7 mois, il n'a pas à justifier de son droit au séjour pour la période couverte par son titre de séjour ou de ses ressources ou de sa souscription à l'assurance maladie (s'il est inactif ou retraité).

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SEJOUR (4/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du séjour : l'accueillant est étudiant

Accueillant « étudiant »
**- Membre de famille conjoint,
concubin, partenaire
enregistré**

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Justificatif de statut d'étudiant de l'accueillant *

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Un certificat d'inscription auprès de votre établissement supérieur
- Un certificat de pré-inscription en attendant l'inscription définitive (Le certificat d'inscription sera à fournir au plus tard lors de la remise du titre
- Une carte d'étudiant de l'année en cours

[Joindre un document](#)

Justificatif de souscription à une assurance maladie *

Veillez joindre :

- Un document justifiant que l'accueillant ai souscrit à une assurance maladie couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L.160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale pendant toute la durée de son séjour (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)

[Joindre un document](#)

Accueillant « étudiant »
**- Membre de famille
descendant ou personne à
charge**

JUSTIFICATIFS DE PRISE EN CHARGE

Justificatifs prouvant le soutien matériel et financier par l'accueillant *

Veillez joindre des documents prouvant l'effectivité de la prise en charge :

- Documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale ou autres) ou de personnes privées (attestations, courriers ou autres) faisant apparaître l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage

[Joindre un document](#)

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Justificatif de statut d'étudiant de l'accueillant *

Veillez joindre un des justificatifs suivants :

- Un certificat d'inscription auprès de votre établissement supérieur
- Un certificat de pré-inscription en attendant l'inscription définitive (Le certificat d'inscription sera à fournir au plus tard lors de la remise du titre
- Une carte d'étudiant de l'année en cours

[Joindre un document](#)

Justificatif de souscription à une assurance maladie *

Veillez joindre :

- Un document justifiant que l'accueillant ai souscrit à une assurance maladie couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L.160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale pendant toute la durée de son séjour (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)

[Joindre un document](#)

**Le justificatif de
prise en charge est
demandé si
l'accueillant est
étudiant.**

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SEJOUR (5/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du séjour : l'accueillant est salarié

**Accueillant « salarié »
- Membre de famille conjoint,
concubin, partenaire
enregistré**

**Accueillant « salarié »
- Membre de famille
descendant ou personne à
charge ou ascendant**

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Attestation de l'employeur de l'accueillant *

Veillez joindre une attestation de l'employeur de l'accueillant, vous pouvez
[Télécharger un modèle d'attestation employeur.](#)

Joindre un document

JUSTIFICATIFS DE PRISE EN CHARGE

Justificatifs prouvant le soutien matériel et financier par l'accueillant (ou son conjoint) *

Veillez joindre des documents prouvant l'effectivité de la prise en charge :
- Documents émanant d'administrations publiques ou d'organismes privés (services sociaux, administration fiscale, établissements bancaires, organismes d'assurance, de protection sociale ou autres) ou de personnes privées (attestations, courriers ou autres) faisant apparaître l'effectivité de la prise en charge ou de la vie au sein du ménage

Joindre un document

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Attestation de l'employeur de l'accueillant *

Veillez joindre une attestation de l'employeur de l'accueillant, vous pouvez
[Télécharger un modèle d'attestation employeur.](#)

Joindre un document

**Seul le descendant
âgé de moins de
21 ans n'a pas à
fournir la prise en
charge.**

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SEJOUR (6/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du séjour : l'accueillant est en cessation involontaire d'activité ou non salarié

Accueillant « salarié et non salarié en cessation involontaire d'activité »

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Justificatif de maintien de droit de l'accueillant *

Si vous êtes en incapacité de travail :
Veuillez joindre les justificatifs suivants :

- Un certificat d'incapacité permanente ou provisoire de travail
- Un document prouvant que vous avez exercé une activité professionnelle en France avant d'être déclaré en incapacité de travail ou un document attestant d'une rente de sécurité sociale

Si vous êtes au chômage :
Veuillez joindre les justificatifs suivants :

- Une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement
- Une attestation d'inscription à Pôle Emploi (incluant la durée d'occupation de l'emploi)

Si vous êtes en formation professionnelle :
Veuillez joindre les justificatifs suivants :

- Une attestation de suivi de stage
- En cas de stage n'étant pas en lien avec l'activité professionnelle antérieure : une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement.

[Joindre un document](#)

Accueillant « non-salarié »

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Justificatifs d'activité non-salarié de l'accueillant *

Veuillez joindre les documents relatifs à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci :

- Immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou repertoire des métiers)
- Affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale
- Souscription d'assurances
- Procès-verbal de nomination
- Bail professionnel
- Factures d'achat de matériels
- Contrats de ventes, contrats de prestations
- Formulaire de déclaration de chiffre d'affaires
- Livre des recettes et des achats.

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – MOTIF DU SEJOUR (7/7)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant le motif du séjour : l'accueillant est retraité ou inactif

Accueillant « retraité ou inactif »

Ce justificatif n'est pas demandé si l'accueillant a un titre permanent ou un titre avec un début de validité inférieur ou égal à 7 mois.

ACTIVITÉ DE L'ACCUEILLANT

Justificatif de souscription à une assurance maladie *

Veillez joindre :

- Un document justifiant que l'accueillant ait souscrit à une assurance maladie couvrant les prestations prévues aux articles L. 160-8, L.160-9 et L. 321-1 du code de la sécurité sociale pendant toute la durée de son séjour (prise en charge des dépenses liées à la maladie, à l'hospitalisation et à la maternité, etc.)

Joindre un document

ÉTAPE 3 : TRANSMETTRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES – RESSOURCES (1/1)

Prendre connaissance des pièces justificatives à fournir concernant les ressources : l'accueillant est retraité ou inactif

Accueillant « retraité ou inactif »

Ces justificatifs sont facultatifs et ne sont pas demandés si l'accueillant a un titre permanent ou un titre avec un début de validité inférieur ou égal à 7 mois.

RESSOURCES DE L'ACCUEILLANT

En cas de ressources multiples, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES DE L'ACCUEILLANT

Votre accueillant est pris en charge par un parent, enfant ou conjoint/partenaire

Veuillez joindre les attestations suivantes :

- Les justificatifs de ressources du parent, enfant, ou conjoint/partenaire (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie ...)
- La carte d'identité du parent, enfant ou conjoint/partenaire
- Une attestation de prise en charge financière
- La copie intégrale de l'acte de naissance de l'accueillant avec filiation

[Joindre un document](#)

Votre accueillant dispose d'autres ressources

Veuillez joindre les justificatifs de ressources, par exemple :

- Pension
- Rente
- Revenus provenant de biens immobiliers
- Relèves de comptes bancaires ...

Si l'accueillant vient de prendre sa retraite après avoir travaillé pendant les 12 derniers mois en France et ayant résidé en France au cours des 3 dernières années, vous pouvez alors joindre les documents suivants :

- La notification de retraite ou le titre de pension
- Tout document prouvant l'exercice d'une activité professionnelle pendant les 12 derniers mois en France
- Tout document prouvant sa résidence en France pour les 3 dernières années (1 document par an)

[Joindre un document](#)

Votre accueillant est pris en charge au titre de ses fonctions religieuses

En tant qu'imam détaché, veuillez joindre les justificatifs suivants :

- Une attestation de détachement en France
- Une attestation de ressources établie par la Grande mosquée de Paris, le Rassemblement des musulmans de France, l'Union des Mosquées de France ou les consulats turcs en France.
- Revenus provenant de biens immobiliers

En tant qu'imam non détaché, veuillez joindre les justificatifs suivants :

- La convention (le contrat) signée avec l'association culturelle

En tant que religieux d'un autre culte, veuillez joindre le justificatif suivant :

- Une attestation de prise en charge financière par la congrégation pour les religieux, par le diocèse pour les prêtres.

[Joindre un document](#)

Votre accueillant exerce une activité hors de France

Veuillez fournir :


- Ses 3 dernières fiches de paye
- Ou tout autre document se rapportant aux revenus issus de son activité professionnelle hors de France



Si auparavant il a travaillé au moins 3 ans en France, vous pouvez ajouter tout document prouvant l'exercice d'une activité professionnelle France pendant 3 ans.

[Joindre un document](#)

ÉTAPE 4 : DEPÔT DE LA DEMANDE

Il est ici possible pour l'utilisateur de revenir en arrière et de modifier les informations saisies

 **Étrangers en France**
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

 **FAMI** Forum des Associations
Immigrées de France
L'Europe se mobilise 

[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) | Français ▾

Accueil Demander un titre de séjour Acheter un timbre fiscal électronique Déclarer un changement Document de voyage

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

Demander un titre de séjour

1 Informations personnelles 2 Motif de séjour 3 Justificatifs 4 **Dépôt de la demande** 5 Confirmation

Je confirme le dépôt définitif de ma demande.

Pour modifier une information saisie ou une pièce justificative, **avant le dépôt définitif de votre demande**, utilisez le bouton « Revenir à l'étape précédente ».

Après le dépôt de votre demande vous ne pourrez plus la modifier.


Si vous souhaitez ajouter des observations pour accompagner votre demande, un champ « Observations à destination de l'administration » est disponible en bas de page.

Observations à destination de l'administration :


[< Revenir à l'étape précédente](#) [Abandonner la demande](#) [Quitter et revenir plus tard](#) [Déposer la demande >](#)


ÉTAPE 5 : AFFICHAGE DE LA PAGE DE CONFIRMATION



Télécharger la confirmation de dépôt

 **MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE


 **FAMI**
France Asile Migration
Échange de mobilité

[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) |  [Français](#) ▾

[Accueil](#) | [Demander un titre de séjour](#) | [Acheter un timbre fiscal électronique](#) | [Déclarer un changement](#) | [Document de voyage](#) |  |  MIROSLAV JR PRICIC

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Demander un titre de séjour

Demander un titre de séjour



Votre demande a bien été enregistrée et vous allez recevoir un accusé de réception.

Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, vérifiez dans un premier temps dans la rubrique Spams de votre boîte mail.

Si vous ne l'avez pas reçu vous pouvez formuler une réclamation via la rubrique [Contact](#).

Vous recevrez un e-mail vous informant de l'état d'avancement de votre dossier et si nécessaire de demande de pièces complémentaires.

[Jouvre ma confirmation de dépôt de demande \(PDF\)](#)

Vous devez obligatoirement avoir une couverture sociale. Pour en savoir plus concernant la couverture sociale, rendez-vous sur le site suivant : [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

ETAPE 5 : CONFIRMATION DE DÉPÔT

L'utilisateur trouvera également la confirmation de dépôt à télécharger en pièce jointe dans le mail reçu


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONFIRMATION DU DÉPÔT
D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° étranger) : 5903006614
N° de la demande : 5901202207290000159
DATE D'ÉMISSION : 29/07/2022

Nom de naissance : PRICIC
Nom d'usage :
Prénom : MIROSLAV JR
Né(e) le : 25/07/1987
A : PRAGUE, TCHÉCOSLOVAQUIE
Nationalité : TCHÈQUE
Adresse : 20 RUE NATIONALE 59000
LILLE FRANCE



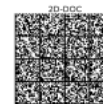
Le 29/07/2022, vous avez déposé avec succès une demande de titre de séjour qui sera examinée par la préfecture compétente.

Ce document constitue la preuve de dépôt de votre demande.

Il ne constitue pas une preuve de régularité du séjour et ne permet pas l'ouverture de droits associés à un séjour régulier.

Ce document n'autorise pas le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez informé(e) de l'avancement et de la suite donnée à votre démarche par un courrier électronique vous invitant à vous connecter à votre espace personnel.



ETAPE 5 : MAIL DE CONFIRMATION DE DEPOT

L'utilisateur trouvera également la confirmation de dépôt à télécharger en pièce jointe

Bonjour CARLOS ROMALOS,

Votre demande de titre de séjour a bien été enregistrée. Elle sera instruite par les services de l'Etat.

Vous serez informé(e) de l'état d'avancement de votre dossier et, si nécessaire, d'une demande de pièces complémentaires, par message électronique vous invitant à vous connecter à votre espace sur le site de l'administration numérique pour les étrangers en France.

Cordialement,

La Direction Générale des Etrangers en France

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Création du compte ANEF de l'utilisateur sans numéro étranger

Etape 1 : Réception du message sur le mail du demandeur

Cliquer sur « Se connecter » pour accéder à la création du compte du demandeur sans numéro étranger

Bonjour MARTIN Halliday,

Votre compte d'accès à votre espace personnel usager a été créé.

Ce compte vous permet d'observer l'avancement de vos demandes ou d'accéder à vos documents dématérialisés.

Voici vos identifiants de connexion :

Identifiant : 5903000273

Mot de passe provisoire : #LevA1hUfu4t

Pour accéder à votre espace personnel, vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

[Se connecter](#)


Cordialement,

La Direction Générale des Etrangers en France


Ce message est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Étape 2 : Création du compte ANEF du demandeur (1/2)

Se connecter au compte du demandeur avec le mot de passe provisoire



Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE



[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) | [FRANÇAIS](#) ▾

Vous avez déjà un compte

Identifiant :


Mot de passe :

[MOT DE PASSE OUBLIÉ ?](#)

[S'identifier](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.


 [S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)


[PREMIÈRE VISITE ? CRÉER VOTRE COMPTE](#)

Étape 2 : Création du compte ANEF du demandeur (2/2)

Réinitialiser le mot de passe du compte du mineur



Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE



[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) | [FRANÇAIS](#) ▾

Réinitialisation du mot de passe

Votre mot de passe doit être réinitialisé. Merci de renseigner un nouveau mot de passe, qui doit faire au moins 8 caractères avec au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

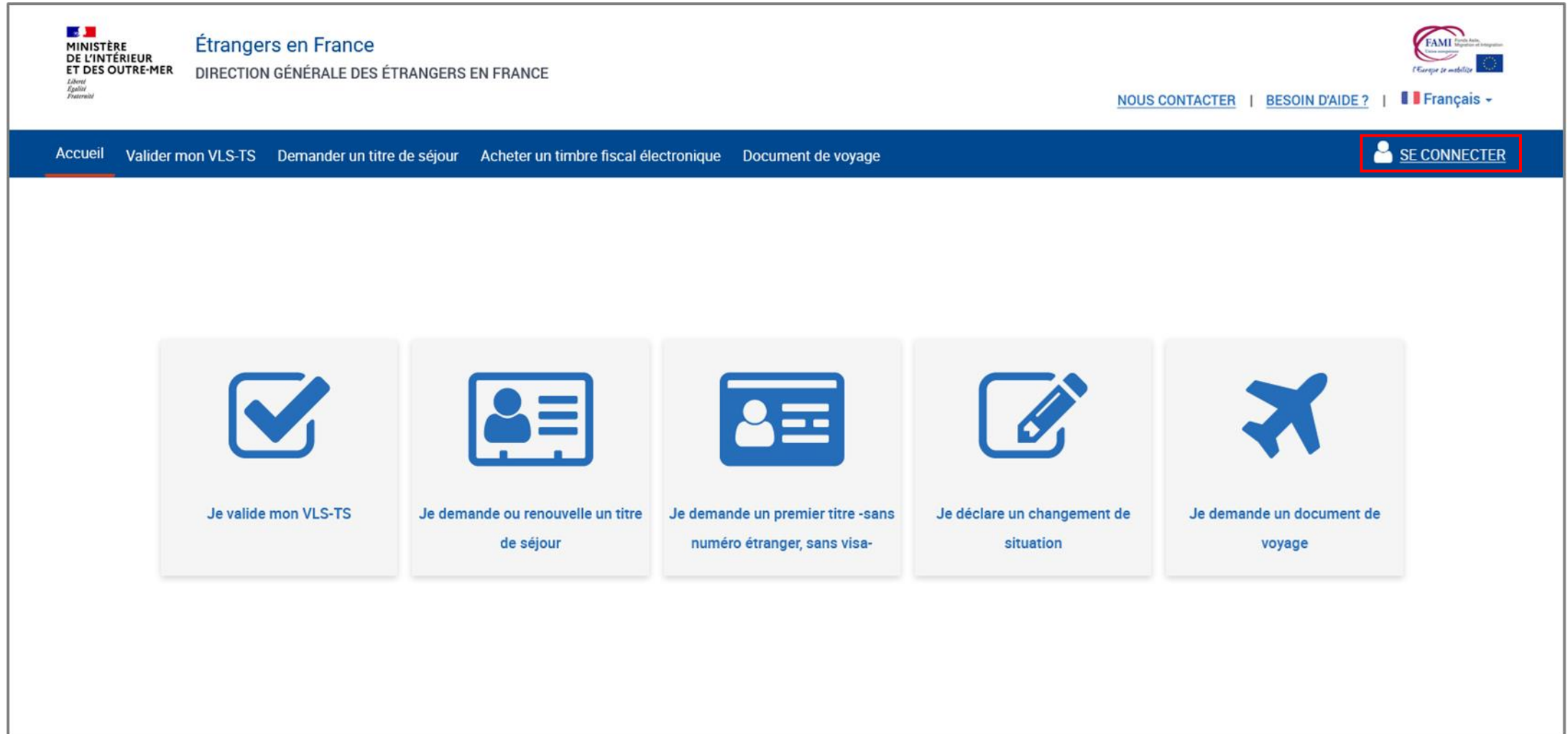
Nouveau mot de passe :


Confirmation du mot de passe :

[Valider mon mot de passe](#)



Étape 3 : Connexion au compte du demandeur (1/2)


Cliquer sur le bouton « Se connecter »





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE



EAMI
France Asile
Département de l'immigration
L'Europe se mobilise 


[NOUS CONTACTER](#) | [BESOIN D'AIDE ?](#) |  Français ▾


[Accueil](#) | [Valider mon VLS-TS](#) | [Demander un titre de séjour](#) | [Acheter un timbre fiscal électronique](#) | [Document de voyage](#) | **SE CONNECTER**


Je valide mon VLS-TS


Je demande ou renouvelle un titre
de séjour


Je demande un premier titre -sans
numéro étranger, sans visa-


Je déclare un changement de
situation


Je demande un document de
voyage

Étape 3 : Connexion au compte du demandeur (2/2)

S'identifier pour accéder au compte de l'utilisateur

Vous avez déjà un compte

Identifiant :

?

Mot de passe :

[MOT DE PASSE OUBLIÉ ?](#)

[S'identifier](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

 [S'identifier avec FranceConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

PREMIÈRE VISITE ? CRÉER VOTRE COMPTE

Lorsque le compte de l'utilisateur est créé, toutes les notifications concernant la demande seront adressées sur son compte ANEF.